Résolution présentée par la délégation du Togo

Thème: Conflits et sécurité internationale
Concerne: La lutte contre le terrorisme lié à la vente illicite d'armes

L'Assemblée Générale,

Bouleversée par le manque de vigilance par rapport à la vente illicite d'armes en 2026 malgré le Traité sur le commerce des armes (TCA),adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2013,

Alarmée par la croissance du nombre de fatalités liées au terrorisme, qui a presque doublé depuis 2013 dans la région du Sahel, et par le fait qu'en 2025, près de la moitié des 5 582 morts liés au terrorisme dans le monde est enregistrée au Sahel,

Rappelant qu'en 2007, la région comptait seulement 1% des morts liées au terrorisme, et qu'en 2024 ce pourcentage s'est élevé à 51%,

Estimant qu'entre 3 et 6 millions d'armes légères et de petit calibre circulent de manière illicite dans la zone sahélienne,

Préoccupée par le manque de contrôle face aux détournements et vols des armes vendues à des gouvernements appartenant à la région du Sahel, par la Chine, la Russie, ou encore des Etats Européens dont notamment la France et la Slovaquie,

Accentuant l'importance d'éradiquer tout acte, pensée ou regroupement terroriste pour maintenir la paix,

Décide -d'instaurer la GUARD (Global Unique Arm Registration Database), une base de données mondiale qui nécessite une identification et classification unique de chaque arme vendue par toutes entreprises reconnues et soutenues par leur Etat qui faciliterait la traçabilité de chaque arme,

-de sanctionner les pays qui négligent la surveillance de la vente illicite de leurs armes, soit en suspendant temporairement ou définitivement leur licence d'exportation ou leur autorisation de transit, soit par une indemnisation obligatoire qui subviendra aux pays touchés pour contribuer à la prévention contre les attaques terroristes, suite à une enquête internationale approfondie,

-de soutenir les États dans le renforcement du contrôle frontalier, et l'exportation internationale pour minimiser la vente prohibée d'armes originellement légales.

Le texte français fait foi.